

ANNEXE II
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 avril 2017

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur , MARI Edmond
Président

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour :
considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2016
un excédent et conformément aux directives comptables M14.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de

1 187 669,67 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

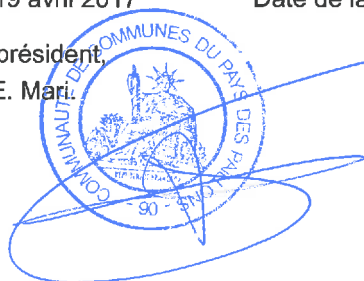
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A Résultat de l'exercice	Déficit	
	Excédent	765 195,41 €
B Résultat antérieur reporté		
	D 002 - Déficit antérieur reporté	
	R 002 - Excédent antérieur reporté N-1	422 474,26 €
C Résultat à affecter = A+B		
	Déficit	
	Excédent	1 187 669,67 €
Pour mémoire		
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>1 088 030,00 €</i>
D Solde d'exécution d'investissement cumulé		
	D 001 - Besoin de financement	
	R 001 - Excédent de financement	3 506 620,70 €
E Solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement	4 594 650,70 €
	Excédent de financement	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E		1 088 030,00 €
AFFECTATION : C=G+H		1 187 669,67 €
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)		1 088 030,00 €
2 H Report en fonctionnement R 002		99 639,67 €
DÉFICIT (En ce cas il n'y a pas d'affectation)		
Report en fonctionnement D 002		

Délibéré par le conseil communautaire

A Blausasc, le 19 avril 2017

Date de la convocation : 07 avril 2017

Le président,
E. Mari



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 35

Votes : Abstention : 2
Contre : 0
Pour : 33